



**Extrait du registre des délibérations
République Française**

N° DEL_2016_124

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ASSAINISSEMENT-2017

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 9 décembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain FOURNIER, .

Présents :

Ghislain FOURNIER, Pascale LERY, Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Patrice LECHEVALIER, Christine BOIVIN-CHAMPEAUX, Christian FAUR, Malika BARRY, Inès de MARCILLAC, Véronique CHANTEGRELET, Cyrille FONVIELLE, Benjamin FERNIOT, Nicole CABLAN-GUEROULT, Jean-Louis BOULEGUE, Pascale PATAT, Arménio SANTOS, Cécile DELAUNAY, Jean-Manuel PARANHOS, Michèle HOUSSIN, Eric GERNER, Véronique LIGNIER, François SCHMITT, Claire GRILLET, Denis VALENSI, Virginie MINART, Grégoire BIENAIMÉ, Pierre GRISON, Katya LAINE, José TOMAS, Clémentine MASSON, Vincent GRZECZKOWICZ, Pierre ARRIVETZ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nigel ATKINS à Michèle GRELLIER, Jean-Jacques RASSIAL à Eric DUMOULIN, Christelle HANNEBELLE à Patrice LECHEVALIER, Séverine FERRER à Nicole CABLAN-GUEROULT, Paul MARSAL à Pascale LERY, Emmanuel LOEVENBRUCK à Clémentine MASSON, Lee NEUMANN à Pierre ARRIVETZ

Secrétaire :

Inès de MARCILLAC

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose : « *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Pour l'année 2017, le Budget Primitif Assainissement est proposé à l'équilibre à

1.272.464 €.

Il est proposé d'augmenter la redevance assainissement de 0,007€ dont le prix passe de 0.369€ à 0.376€ par m3 (imputée sur les factures d'eau).

Le programme d'investissement s'élève à 610 000€. Il consiste en l'amélioration du réseau d'assainissement existant en lien avec les travaux de voirie : les rues Georges Clemenceau, Debussy et Marolles, ainsi que de grosses réparations. Il sera financé par l'autofinancement, le FCTVA à hauteur de 64.000€ et par un recours à l'emprunt de 259.000€.

Le programme d'assainissement pour les années futures est défini par le PPI Voirie.

Etat de la dette au 30/11/2016 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
1 220 673 €	4,89%	14 ans et 5 mois	8 ans et 7 mois

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 220 673 €	100,00%	4,89%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	1 220 673 €	100,00%	4,89%

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	1 075 993 €	88,15%
Agence de l'eau Seine Normandie	144 680 €	11,85%
Ensemble des prêteurs	1 220 673 €	100,00%

Il n'y a pas de personnel géré par le budget Assainissement.

DELIBERATION

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires de l'assainissement s'est bien tenu à Chatou, le 15 décembre 2016.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 16/12/2016